

Montréal, le 5 juillet 2016

Par courrier postal
Par courrier électronique

Mme Lynda Carrier
Coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques en environnement
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame Carrier,

Veillez trouver ci-dessous les réponses de **Gaz Métro** aux questions soulevées par le BAPE le 28 juin dernier.

Question 1 : Quel est l'état d'avancement du projet d'accroissement de la capacité de liquéfaction de l'usine de Montréal?

- a. Quel sera le pourcentage d'augmentation de votre capacité actuelle?

Réponse :

Le pourcentage d'augmentation de la capacité de liquéfaction de l'usine actuelle sera de l'ordre de 200%.

- b. Quelle sera la capacité de production globale de GNL sur une base annuelle (en m³)?

Réponse :

La capacité de production de gaz naturel liquéfié (GNL) de la nouvelle unité de liquéfaction de Gaz Métro GNL sera d'environ 320 000 m³ de GNL par année.

- c. Le projet de Montréal pourrait-il avoir une incidence sur le prix du GNL distribué par Gaz Métro GNL? Dans l'affirmative, de quelles nature et ampleur serait le changement de prix? Est-ce que ces variations potentielles pourront réduire ou augmenter la facture des 20 000 m³ livrés à Bécancour?

Réponse :

Les tarifs de liquéfaction du GNL en vigueur présentement, de Gaz Métro GNL, sont ceux qui ont été mis en place dans le contexte du projet d'agrandissement de notre usine de liquéfaction et Hydro-Québec a déjà sécurisé son tarif de liquéfaction pour le projet de Bécancour dans ce contexte.

Question 2 : Pour une capacité de transport 3 000 000 m³ jour, combien d'années en avance une telle demande doit-elle être formulée auprès des fournisseurs?

Réponse :

Si vous faites référence au processus de réservation des capacités de transport sur le réseau de transport de TransCanada PipeLines (en amont de la franchise de Gaz Métro) par un grand client industriel qui souhaiterait obtenir des capacités de transport additionnelles sur le réseau, les conditions de TransCanada PipeLines sont (1) un préavis de 3 ans avant l'entrée en service des nouvelles capacités; (2) un engagement à signer un contrat d'une durée minimale de 15 ans; (3) une garantie financière d'un montant suffisant pour couvrir les coûts de construction des nouvelles capacités.

Eu égard au préavis de 3 ans, il est à noter qu'il s'agit d'une période minimale. TransCanada PipeLines ne garantit pas une entrée en service de nouvelles capacités à la fin de cette période de 3 ans puisqu'un certain nombre d'éléments ne sont pas sous son contrôle (processus d'approbation réglementaire, aléas reliés à la construction, etc.)

Question 3 : L'interruptibilité de service chez des clients pour des besoins de pointe est-elle une pratique utilisée ou susceptible d'être développée par votre entreprise?

- a. Le cas échéant combien de m³ jour pourriez-vous remettre en disponibilité dans votre réseau pour TCE?

Réponse :

Le service interruptible est prévu dans l'un de nos tarifs de distribution pour les clients qui ont un engagement à l'année et utilisent notre réseau gazier. Aucun tarif interruptible n'est prévu pour les contrats de GNL.

Le tarif interruptible des clients ne permettrait pas de garantir avec certitude l'approvisionnement gazier à TCE, de façon coordonnée, car l'utilisation de celle-ci ne peut être garantie avec certitude pour chacune des entreprises qui utilisent ce tarif de distribution.

Question 4 : Afin de stocker l'équivalent de 12 M m³ de gaz naturel sous forme de gaz naturel comprimé (GNC), quelles approches seraient possibles? Veuillez détailler de façon absolue les principales options techniquement envisageables.

Réponse :

Il ne s'agit pas d'une option réalisable d'un point de vue technico-économique. En effet, l'entreposage de gaz naturel comprimé se fait généralement dans des réservoirs préfabriqués de petit volume. Un scénario de stockage de gaz naturel comprimé pour un volume d'importance comme celui requis pour le projet en référence n'est donc pas envisageable.

De plus, un tel scénario hypothétique requerrait le dimensionnement d'infrastructures additionnelles nettement plus importantes que celles proposées et des spécifications techniques différentes.

Question 5 : Une ou plusieurs de ces approches pourraient-elles être envisageables pour le projet d'alimentation de la centrale de TCE. Élaborer votre réponse en abordant les aspects techniques, financiers, etc.

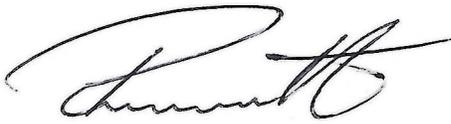
- a. Si la quantité de 12 M m³ est trop importante pour être stockée sous cette forme dans le cadre de ce projet, quelle serait la quantité maximale qui serait techniquement possible de stocker en gaz naturel comprimé en prenant en compte les variables relatives au projet (dimension du terrain, proximité d'autres infrastructures, sécurité, etc.)

Réponse :

Tel que mentionné à la réponse 4, il ne s'agit pas d'une option réalisable d'un point de vue technico-économique. La capacité d'entreposage requise pour du GNL versus du GNC est nettement moins importante.

Gaz Métro propose des solutions au GNC dans des contextes bien précis, en particulier dans le cas du transport et des équipements mobiles. Le choix du GNL, dans les circonstances, est celui qui, d'un point de vue technico-économique, a le plus de sens.

Nous espérons que ceci sera utile à la Commission et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.



Renault-François Lortie
Directeur principal Ventes et développement de marché
Gaz Métro